

Bulletin n° 06 du 26 novembre 2013

SAISON 2013 - 2014



Equipe nationale belge de volley-ball

**BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES CLUBS DE
VOLLEY-BALL DU LUXEMBOURG (A. C. V. B. L.)
DE L'A. I. F. ASBL**

www.volleylux.com

Périodique paraît toutes les 3 semaines (excepté en juillet)



Un sinistre vite réglé, c'est que du bonheur

Assurance Habitation Ethias – Joignable 24h/24 et 7j/7

Un arbre qui tombe sur la toiture, une façade qui se fissure... chez Ethias, ce n'est pas une tuile qui dure très longtemps ! En cas de sinistre, vous pouvez nous joindre 24h/24 et 7j/7. Nos spécialistes règlent votre dossier en un minimum de temps. Que du bonheur !

Demandez vite une offre sur ethias.be ou au 0800 23 777

ethias
Les efficassureurs

Volley Lux

Bulletin Officiel de l'asbl "Association des clubs de Volley-ball de la Province du Luxembourg" A. C. V. B. L.

**N° 06 du 26 novembre 2013
saison 2013 - 2014**

Administration - abonnements

Guy BURTON

Le Pas de loup, 38

6791 - GUERLANGE

☎ 063/38.99.63

Composition - Mise en page

Guy BURTON

Abonnements

15 numéros par année 30,- €

à verser au compte 068-2077241-13

de A.I.F.-F.R.B.V.B. - C.P. Luxembourg

Les articles publiés dans notre revue n'engagent que leurs auteurs tant par le texte que pour l'opinion qu'ils expriment.

Sommaire

Secrétariat	P.	à
Commission des rencontres	P.	à
Commission d'Arbitrage	P.	à
Commission des st. et règl.	P.	à
Commission Beach-volley	P.	à
Commission Technique	P.	à
Article d'intérêt général	P.	à

Commission mini-volley

Jean-Louis MASSART

Rue du Panorama, 41

6791 ATHUS

063/38.62.91 (TEL)

063/38.84.00 (FAX)

E-Mail : jl.massart@skynet.be

Commission jeunes

Jean-Pierre MALLIEN

Rue des Quatre Vents, 84

6700 ARLON (Viville)

063/23.25.57 (TEL)

E-Mail: comtechlux.srt@gmail.com

Président provincial

Michel FORGET

Rue d'Avioth, 15

6769 MEIX-DEVANT-VIRTON

063/57.68.38 (TEL P + fax)

E-Mail :

michelforget15@gmail.com

Secrétaire provincial

Guy BURTON

Le Pas de loup, 38

6791 GUERLANGE

063/38.99.63 (TEL + FAX)

E-Mail : guy.burton@skynet.be

Trésorier provincial

Jean-Louis MASSART

Rue du Panorama, 41

6791 ATHUS

063/38.62.91 (TEL)

063/38.84.00 (FAX)

E-Mail : jl.massart@skynet.be

Commission des rencontres

Anne-Marie HABETS

Rue Neuve, 77

6890 REDU

P. 061/65.65.77 (P) (TEL + FAX)

B. 061/23.13.08 (TEL)

E-Mail : am.habets@gmail.com

Commission d'arbitrage

Léopold HAAGER

Rue des Tanneries, 2

6840 NEUFCHATEAU

061/27.71.11 (TEL + FAX)

E-Mail : leopold_haager@hotmail.com

Cion statuts et règlements

Roger GRUSELIN

Rue des Combattants, 47

6880 BERTRIX

061/41.19.76 (TEL + FAX)

E-Mail : gruselinr@hotmail.com

Commission technique

Jean-Pierre MALLIEN

Rue des Quatre Vents, 84

6700 ARLON (Viville)

063/23.25.57 (TEL)

E-

Mail: comtechlux.srt@gmail.com

Représent. des joueur/euses

Sonia LAURENT

Hierlot, 8 bte 2

4990 LIERNEUX

080/40.03.21 ou 0495/12.51.81

E-Mail : laurent.sonia@hotmail.com

Commission propagande/Presse

Bernard VALENTIN

Rue Grande, 42

6971 CHAMPLON

0498/22.26.60

E-Mail : b.valentin@volleylux.com

Commission beach-volley et loisir

Georges COLAS

Rue des Tilleuls, 28

6760 ETHE

063/57.07.32 ou 0479/40.69.33

E-Mail : colasgeorges@skynet.be

REUNION DU C.A. DU 04.11.2013

Présents : A.-M. HABETS, M. FORGET, L. HAAGER, B. VALENTIN, G. COLAS, R. GRUSELIN,
J.-L. MASSART, G. BURTON

Excusée : S. LAURENT

Absent : J.-P. MALLIEN

1. COMMISSION TECHNIQUE.

- a) Le Conseil d'Administration a le regret de devoir acter la démission de Jean-Pierre MALLIEN, administrateur en charge de la commission technique. Malgré les tentatives faites par les membres du C. A. lors de cette dernière semaine, pour qu'il revienne sur sa décision, il s'avère que celle-ci est irrévocable. Le C. A. la regrette d'autant plus que les différentes actions qu'il a menées en faveur des jeunes ont été efficaces, ainsi que l'aide qu'il a apportée dans l'élaboration des nouveaux statuts de l'asbl.
- b) Roger GRUSELIN étant le seul détenteur du brevet A au sein du C. A., il lui a été proposé de reprendre les fonctions de Jean-Pierre MALLIEN. Toutefois, comme il a repris la charge des désignations au niveau du championnat AIF, vu le temps consacré à ce travail, il se voit mal accepter ce poste qu'il ne saurait remplir correctement.
- c) Il est donc décidé de faire appel à candidature pour reprendre ce poste en adressant un courrier à tous les coachs de la province, le secrétaire étant chargé de sa rédaction.
- d) Quant au projet « Mon club mon école », celui-ci n'ayant fait l'objet que des premiers contacts, et compte-tenu du fait que les responsables des 2 écoles ne se sont pas encore décidés quant à la finalité de ce projet, le CA est d'avis de l'abandonner pour l'année sportive en cours.
- e) De même pour ce qui concerne le stage envisagé durant les vacances d'hiver, il paraît difficile aux membres du C.A. de l'organiser.
- f) Quant au staff technique, ils seront informés par le biais du courrier qui sera envoyé à tous les coachs.
- g) Il est à signaler que, suite au rapport du C.A. du 07.10.2013, un responsable du club de Stabulois a marqué son mécontentement du fait que l'on ait envisagé d'organiser le stage des vacances d'hiver chez eux sans même leur en avoir parlé.

2. INAUGURATION DU CENTRE SPORTIF DE MARTELANGE.

- a) Les clubs d'Athus et de Stabulois ont marqué leur accord pour laisser leur meilleure équipe disputer un match de démonstration lors de l'inauguration du centre sportif.
- b) Les frais à prendre en charge par la province seront limités aux frais d'arbitrage à raison de deux arbitres et des frais de déplacement. Une demande d'aide sera introduite auprès du service des sports de la province de Luxembourg.
- c) Une visite des lieux a été organisée par les autorités communales, et nos représentants ont pu constater que, même si certaines erreurs ont été constatées, l'ensemble peut être considéré comme convenable. Le match de démonstration se déroulera sur le terrain central.

3. **TRESORERIE PROVINCIALE.**

- a) Suite à l'envoi du budget 2013-2014 envoyé aux clubs, une seule question a été transmise au trésorier provincial. Celle-ci, ainsi que la réponse fournie, sera envoyée à tous les clubs pour information.
- b) Les factures aux clubs sont en cours de préparation et seront envoyées pour le 15.11 au plus tard.

4. **CHAMPIONNATS DIVERS.**

- a) La date limite d'introduction de la candidature à l'organisation des finales des coupes provinciales est fixée par règlement au 01.12. A ce jour, à part une intention annoncée, aucune candidature n'est encore parvenue au secrétariat provincial. D'autre part, il est souhaitable d'y associer un clinic.
- b) Le responsable « Loisirs », Georges COLAS, communique à la trésorerie le nombre de licences et de fiches médicales remises aux clubs loisir pour facturation.
- c) Les finales francophones des jeunes auront lieu à Louvain-la-Neuve et les finales nationales à Spa.
- d) Les matchs du championnat de mini-volley se disputeront en sets de 21 points, le 3^{ème} set éventuel se jouera en 10 points.
- e) Suite au dernier rapport de CA dans lequel un point faisait référence au club de Fémina Bastogne, un des responsables du club s'est étonné de cette réaction alors qu'il estimait avoir organisé ce tournoi de la meilleure manière qu'il soit. Des membres du CA lui ont alors expliqué les manquements qui avaient été constatés lors de ce tournoi.

5. **ARBITRAGE.**

- a) Parmi les 8 candidats arbitres, 5 ont réussi.
- b) Le responsable de la commission d'arbitrage, Léopold HAAGER, envisage de relancer une nouvelle formation en janvier 2014 à condition toutefois d'avoir au moins 5 inscriptions.

6. **DIVERS.**

- a) Le rapport du C. A. du 07.10.2013 est approuvé.
- b) Malgré les remarques de deux responsables de clubs, le secrétaire se refuse d'établir des rapports de style « télex ». Il souhaite maintenir son style actuel de manière à rester le plus transparent possible vis-à-vis des lecteurs quant aux sujets abordés en C.A.
- c) Une longue discussion est entamée concernant l'arbitrage et notamment les contrôles des cartes de coach, et les signatures apposées sur les feuilles d'arbitrage en fin de match. Comme des membres du C.A. font partie du corps arbitral, ils témoignent que si tous les contrôles étaient réalisés d'une manière stricte, des matchs ne pourraient pas démarrer, ou des forfaits devraient être appliqués. Mais suite aux propos tenus, ils s'engagent tous, et le responsable le rappellera également aux arbitres, à faire les contrôles obligatoires, même si cela doit se terminer par un forfait.
- d) Un membre du C.A. informe le webmaster qu'il lui est impossible de procéder à l'impression des volley-lux. Ce dernier va voir comment remédier à cette situation.

- e) Le CA se demande quand le trésorier de l'AIF a-t-il prévu de verser la quote-part des licences qui reviennent aux provinces.
- f) Le secrétaire a été remplir les démarches au tribunal de commerce quant aux changements de statuts ainsi que les modifications de la composition du C.A. Il en a profité également pour y déposer le bilan 2012-2013.
- g) Le secrétaire demande aux membres du CA s'ils ont des propositions de modifications aux R. O. I. AIF à introduire pour la prochaine AG. Il en profite pour signaler qu'à ses yeux, des articles figurent dans les statuts de l'asbl et qu'ils sont également repris dans le R.O.I. libellés différemment.
- h) La composition de la représentation luxembourgeoise à l'AG AIF est : M. FORGET, L. HAAGER, R. GRUSELIN, G. COLAS, J.-L. MASSART et G. BURTON.

RAPPEL

Suite à un refus reçu de l'AIF pour une demande d'assurance de joueurs non affiliés pour participation à un tournoi, je me permets de reprendre ci-dessous l'article 3630 du R. O. I. de l'AIF traitant de ce problème :

Article 3630 : Assurance de joueurs non affiliés participant aux entraînements d'un club

1. *Le secrétaire du club envoie au secrétariat de l'A.I.F., en deux exemplaires, une lettre signalant son intention de laisser participer aux entraînements du club des personnes non affiliées au club. Pour chaque personne, il mentionnera le nom, le prénom, l'adresse, le sexe, la date de naissance et le fait que la personne est gauchère ou droitère.*
2. *Le joueur est couvert gratuitement par l'assurance dès que le secrétaire du club a reçu en retour la copie validée par le secrétariat de l'A.I.F. La couverture est valable durant un mois calendrier après la date de validation de l'A.I.F.*
3. *En cas de doute ou de litige, seuls sont pris en considération les renseignements et date de validation de la copie conservée par l'A.I.F.*
4. ***L'assurance provisoire ne couvre que les activités se déroulant aux entraînements placés sous la responsabilité du club demandeur.***
5. ***L'assureur ne couvre pas la participation à une compétition.***
6. *Toute tentative d'abus et/ou de fraude est désavouée par l'A.I.F. et les clubs en infraction supporteront eux-mêmes les conséquences de leurs actes.*
7. *En cas d'accident survenant à un joueur régulièrement couvert par ce type d'assurance, le secrétaire du club signale le fait par écrit, en deux exemplaires, au secrétariat de l'A.I.F., qui transmet une copie à l'assureur avec la lettre prouvant l'existence de l'assurance provisoire.*

COMMUNICATIONS DIVERSES

Informations aux Coaches.

Pour les cartes obtenues sur base d'un engagement à suivre les cours, la NON présence au cours entraîne le RETRAIT de la carte.

Ceci après TROIS absences successives.

Cela va être le cas de plusieurs participants au cours Moniteur Initiateur à LIEGE

Les Clinics.

Une occasion unique !!!

Formation et installation gratuites du logiciel de « scouting » TopVolley

Le jeudi 26 décembre : 19 h 30 - 22 h--- samedi 28 décembre 9h 30 – 12 h 30 ---samedi

4 janvier 9 h 30 – 12 h 30

36, rue Sainte Rita - 5004 Bouge

Inscriptions : michel.hanon@skynet.be ou 0472/23.20.11

Droit d'inscription : gratuit

Nombre de points : 5 pour tout niveau

Ceci est une occasion unique pour tous les entraîneurs intéressés par le scouting.

Nous offrons l'installation gratuite sur votre PC Windows du logiciel de scouting TopVolley jusqu'au 30 juin 2014, le temps pour vous de le tester, de vous familiariser et de vous rendre compte de ce qu'il peut vous apporter ainsi qu'à vos joueurs.

Pour vous aider dans son utilisation, nous vous offrons 3 demi-journées de formation gratuite. TopVolley, donne entière satisfaction aux clubs qui l'utilisent déjà et qui en louent sa facilité d'utilisation.

Si vous consacrez 2 heures par semaine au scouting, avec ce logiciel vous obtiendrez 100 fois plus d'informations.

WORKSHOP VOLLEY NEW YEAR



LE 04 JANVIER 2014
AU CENTRE SPORTIF DE PERWEZ

Rue des Marronniers, 17
1360 Perwez

DE 10H A 18H

Ateliers pratiques et Clinics
pour entraîneurs et joueurs

PROGRAMME

PRIX GLOBAL 40€	HORAIRE	PLATEAU 1	PLATEAU 2	PLATEAU 3
20 €	10H-11H15 DEMOS	Des échauffements hors des sentiers battus D. Blairon	Le libero en tant qu'organisateur de la réception D. Blairon	Travail évolutif de l'entraînement pliométrique pour débutants X. Flamme
	11H30-13H00 5 points	Testing individuel physique ouvert à tous les joueurs X. Flamme, U. Blairon, G. Zumbo, G. Coppée		L'exercice ouvert centré sur le block D. Blairon R. Dufour
10 €	14H30-16H00 5 points	De l'exercice de base à la phase de jeu D. Blairon	Le libero en tant qu'organisateur de la réception U. Blairon	Musculation et transfert vers le jeu X. Flamme
20 €	16H15-18H30 5 points	Le coaching mental : une approche pour joueurs, parents, entraîneurs Michel Villacorta		

INSCRIPTIONS A L'A.I.F. - F.R.B.V.B. uniquement
adresse coachs@volleyaif.be

NOM : Prénom :

Adresse mail :@

GSM :

Cocher ce qui convient :

Journée complète

10H00-13H00

14H30-16H00

16H15-18H30

Inscription comme joueur aux tests physiques

Le droit d'inscription est exclusivement payé sur place.

Participants en pantoufles de sport.

Caméra autorisée.

Formation continue : 5 points par bloc

15 points au total.

Pour tout niveau.

COURS D'ARBITRAGE.

1. Quoi ?

- Tu es passionné d'apprendre les règles de jeu de volley-ball et leurs interprétations ...
- Ton club n'est pas en ordre pour son quota d'arbitres à fournir à la commission provinciale ... alors ... tu t'es inscrit aux cours qui se dérouleront en quatre séances.

2. Où ?

- **Au Complexe Sportif de Bertrix - rue du Culot - à BERTRIX.**

3. Quand ?

- Chaque samedi matin de 09h00 à 12h00 .
- **Les cours débuteront le samedi 11 janvier 2014.**

4. Inscriptions

- Par simple lettre à l'adresse suivante :

**Léopold HAAGER
Rue des Tanneries, 2
6840 NEUFCHATEAU**

- Par téléphone au numéro suivant : Tel. : 061 / 27 71 11
- Par E-mail : leopold_haager@hotmail.com
 - **Date limite d'inscription le 03 janvier 2014.**

N.B. : les cours auront lieu si il y a un minimum de 5 inscriptions.